

Centre Communal d'Action Sociale

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Lundi 3 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 novembre, à 14H30, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 27 octobre 2025, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents

Madame PARRAIN,	Maire, Présidente-Ordonnatrice du C.C.A.S
Madame BEYO,	Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S
Madame CHAPTAL,	Conseillère Municipale
Madame DOUIS,	Conseillère Municipale
Madame VIDAL,	Conseillère Municipale
Madame COPPOLA,	Représentant les associations de personnes handicapées
Madame MARCHAL,	Représentant les associations de retraités et de personnes âgées

Absents représentés

/

Absents excusés

Monsieur BONAIKI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales

Absents

/

Secrétaire de séance

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 octobre 2025, les membres présents n'ont pu délibérer valablement. Conformément aux dispositions des articles R123-16 et R123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles, une nouvelle convocation a été adressée avec un ordre du jour strictement identique. Le conseil d'administration a donc pu délibérer valablement en exécution desdits articles.

La séance est ouverte à 14H30 sous la présidence de Madame PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du Centre Communal d'Action Sociale, après appel nominal.

1. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

Les procès-verbaux des séances des 04/07/2025 et 16/10/2025 sont approuvés

2. Décision modificative N°1 au budget 2025

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2025

3. Lecture des décisions

Lecture est faite des décisions relatives à l'attribution des marchés colis et chocolats.

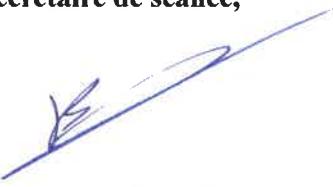
4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 15H30.

La Président Ordonnatrice du C.C.A.S,


Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance,


Bruno BESANÇON